



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

**2024-06-305
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Simon Sesto Cifola est absent.

**2024-06-306
ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- ajout du sujet 10.7 Mesure disciplinaire 2024-SCFP-04;
- retrait du sujet 11.1 Désignation des membres citoyens à titre de membres des comités et commissions du conseil.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2024-06-307
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

2024-06-308

SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1441-090, RV-1442-010 ET RV-1447-028

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions des règlements suivants et les conséquences de leur adoption :

- Projet de règlement RV-1441-090 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification des zones I-1 320 et I-2 481 et leurs dispositions particulières;
- Projet de règlement RV-1442-010 modifiant le règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la certification en matière de bâtiment durable;
- Projet de règlement RV-1447-028 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-1 320.

Après avoir expliqué les Projets de règlement RV-1441-090, RV-1442-010 et RV-1447-028, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2024-06-309

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 tel que soumis.

Adoptée

2024-06-310

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-008 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-008 modifiant le tableau des sites et immeubles d'intérêt patrimonial du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme.

Adoptée

2024-06-311
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-089 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-089 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement aux unités d'habitation accessoires.

Adoptée

2024-06-312
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-027 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-027 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires.

Adoptée

2024-06-313
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-029 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-029 modifiant l'article 117 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

2024-06-314
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-030 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-030 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 483.

Adoptée

2024-06-315
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-031 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-031 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

2024-06-316
RÈGLEMENT RV-1441-090 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-090 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification des zones I-1 320 et I-2 481 et leurs dispositions particulières.

Le projet de règlement est déposé.

2024-06-317
RÈGLEMENT RV-1442-010 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1442-010 modifiant le règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la certification en matière de bâtiment durable.

Le projet de règlement est déposé.

2024-06-318
RÈGLEMENT RV-1447-028 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-028 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-1 320.

Le projet de règlement est déposé.

2024-06-319
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 27 au 30 mai 2024 sur le Règlement RV-1751 prévoyant l'établissement de plans et devis et l'acquisition de lampadaires et décrétant des travaux d'installation dans le stationnement du Centre de création et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2024-06-320
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 12 avril au 9 mai 2024.

Adoptée

2024-06-321
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - AVRIL 2024

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 montrant un total des activités de 7 340 437,14 \$.

Adoptée

2024-06-322
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 2 mai 2024 et révisée par le Service des finances le 7 mai 2024, montrant un montant payable total de 82 597,32 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-06-323
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 13 mai 2024 et révisée par le Service des finances le même jour, montrant un montant payable total de 37 973,97 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-06-324**APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - VENUE D'UNE DÉLÉGATION D'ANNEMASSE LORS DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2024**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'appropriation au surplus libre accumulé une somme de 25 000 \$ pour couvrir les dépenses liées à la venue de la délégation d'Annemasse lors des journées de la culture qui se tiendront du 26 au 29 septembre 2024.

Adoptée

2024-06-325**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 22 MAI 2024, AU MONTANT DE 7 912 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu sept soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

807 000 \$	4,90000 %	2025
822 000 \$	4,60000 %	2026
796 000 \$	4,45000 %	2027
834 000 \$	4,40000 %	2028
4 653 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,15796

Coût réel : 4,73961 %

2 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

807 000 \$	4,80000 %	2025
822 000 \$	4,55000 %	2026
796 000 \$	4,40000 %	2027
834 000 \$	4,40000 %	2028
4 653 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,86209

Coût réel : 4,74053 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

807 000 \$	4,75000 %	2025
822 000 \$	4,60000 %	2026
796 000 \$	4,50000 %	2027
834 000 \$	4,40000 %	2028
4 653 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,76400

Coût réel : 4,74088 %

4 RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

807 000 \$	5,25000 %	2025
822 000 \$	5,00000 %	2026
796 000 \$	4,75000 %	2027
834 000 \$	4,50000 %	2028
4 653 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,38000

Coût réel : 4,74311 %

5 BMO NESBITT BURNS INC.

807 000 \$	4,50000 %	2025
822 000 \$	4,50000 %	2026
796 000 \$	4,50000 %	2027
834 000 \$	4,50000 %	2028
4 653 000 \$	4,60000 %	2029

Prix : 99,35400

Coût réel : 4,75547 %

6 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

807 000 \$	4,85000 %	2025
822 000 \$	4,60000 %	2026
796 000 \$	4,45000 %	2027
834 000 \$	4,40000 %	2028
4 653 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,81700

Coût réel : 4,76150 %

7 SCOTIA CAPITALS INC.

807 000 \$	5,10000 %	2025
822 000 \$	4,60000 %	2026
796 000 \$	4,50000 %	2027
834 000 \$	4,50000 %	2028
4 653 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,10526

Coût réel : 4,77491 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt par le trésorier par intérim du procès-verbal de l'adjudication de la vente d'obligations au montant de 7 912 000 \$ suite à l'appel d'offres public du 9 mai 2024 à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. conformément au Règlement RV-1072.

Adoptée

2024-06-326

OFFRE DE SERVICES - SERVICE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DE GÉNÉRATRICES POUR LA PÉRIODE DU 17 JUIN 2024 AU 16 JUIN 2027 - CONTRAT 2024-2183

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour un contrat de service d'entretien et d'inspection de génératrices pour la période du 17 juin 2024 au 16 juin 2027;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 13 mai 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter l'offre de Centre du moteur J.S. Lévesque inc. au montant de 55 274,23 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de service d'entretien et d'inspection de génératrices pour la période du 17 juin 2024 au 16 juin 2027 - Contrat 2024-2183.

Adoptée

2024-06-327

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 31 mars 2024 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

2024-06-328

VILLE DE BOISBRIAND C. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SWIMKO INC. ET ALS. - TRANSACTION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la transaction entre la Ville de Boisbriand et Matériaux de construction Swimko inc. et als. afin que celle-ci soit homologuée par le tribunal.

D'accepter le cautionnement d'exécution portant le numéro BDTO-180103-024 d'une somme de 125 000 \$ valide jusqu'au 15 janvier 2025, pour couvrir les frais d'installation desdits conteneurs semi-enfouis, ainsi que les frais encourus par la Ville pour exercer la caution.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-06-329
MANDAT AU PROCUREUR - EXPROPRIATION À DES FINS MUNICIPALES - PARTIE DU LOT 5 813 827 DU CADASTRE DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De mandater Me Daniel Goupil du cabinet Prévost Fortin D'Aoust Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à exproprier l'assiette de la servitude requise pour des fins municipales (tuyau d'exutoire).

Adoptée

2024-06-330
MANDAT AU PROCUREUR - 2100 À 2150, 2280 À 2330 ET 2580 À 2630 RUE DES FRANCS-BOURGEOIS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De mandater les avocats du cabinet DHC Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires à assurer la sécurité des personnes suivant les recommandations de l'expert mandaté par le Service de sécurité incendie et ce, en ce qui concerne les immeubles situés aux 2100 à 2150, 2280 à 2330 et 2580 à 2630 rue des Francs-Bourgeois.

Adoptée

2024-06-331
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO E-7

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19), le Règlement d'emprunt no E-7 décrétant l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes et d'équipements dans le cadre de la mise en place de divers projets technologiques et opérationnels ainsi que d'améliorations locatives, adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à son assemblée du 16 mai 2024.

Adoptée

2024-06-332

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'ENTRAIDE DES BASSES-LAURENTIDES RELATIVE À L'ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LES SINISTRES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente de l'entraide des Basses-Laurentides relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres avec les Villes de Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, pour une période de cinq ans débutant à la date de signature de l'entente et renouvelable automatiquement pour une autre période de cinq ans à moins d'avis contraire de l'une des parties.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-06-333

LE PETIT THÉÂTRE DU NORD - RENOUVELLEMENT D'ENTENTE - 2024-2028

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Le Petit Théâtre du Nord visant à promouvoir le théâtre et les activités théâtrales, pour la période débutant à la signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2028.

D'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 30 000 \$, imputable au poste budgétaire 02 110 00 991.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-06-334

PROCÉDURE D'ACQUISITION DU LOT 3 771 948 (RUE AMBROISE-LAFORTUNE)

ATTENDU la résolution 2024-03-139 adoptée par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 12 mars 2024, autorisant à débiter la procédure d'acquisition du lot 3 771 948 du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise de la rue Ambroise-Lafortune, le tout conformément aux dispositions des articles 72 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU que toutes les formalités prévues à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales ont été réalisées et que la Ville doit publier au registre foncier une déclaration à cet effet afin d'établir le titre de propriété;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser Me Édyth Ariane Lavoie, directrice du Service juridique et greffe et greffière à signer une déclaration à l'effet que la procédure d'acquisition du lot 3 771 948 du cadastre du Québec établie par les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, a été respectée.

De requérir l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne de procéder à la publication de la déclaration et d'inscrire dans ses registres toutes les mentions requises afin de lui donner plein effet.

Adoptée

2024-06-335
INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - ADOPTION DU BILAN 2023 ET PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le « Plan d'action 2024 à l'égard des personnes handicapées, incluant un bilan 2023 » préparé par madame Édith Barrière, régisseuse loisirs - vie communautaire, en conformité avec l'exigence de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Adoptée

2024-06-336
PÊCHE SUR GLACE SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES - FIN DU PROJET-PILOTE

ATTENDU que la Ville de Boisbriand propose à ses citoyens l'opportunité de se prévaloir de la possibilité d'installer des cabanes pour la pêche sur glace sur la Rivière des Mille-Îles depuis la saison 2012-2013;

ATTENDU que depuis, le projet-pilote est reconduit annuellement par l'adoption d'une résolution;

ATTENDU que les aléas hivernaux des dernières années ont démontré que les glaces ne sont plus sécuritaires comme par le passé et qu'il y a eu plusieurs noyades au Québec;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a la sécurité de ses citoyens à coeur;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand ne fait aucune vérification de l'épaisseur des glaces;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand et son assureur en responsabilité civile auraient beaucoup de difficulté à se défendre et à invoquer des principes de prévention;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De mettre un terme au projet-pilote de pêche sur glace sur la Rivière des Mille-Îles.

D'informer les détenteurs de permis de la dernière saison du non-retour du projet-pilote.

Adoptée

2024-06-337
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'accord de subvention avec le ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation du projet Fête nationale du 23 juin 2024.

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

De demander l'autorisation au gouvernement du Québec pour conclure cet accord.

D'autoriser madame Isabelle Gauthier, régisseur vie culturelle, à signer cet accord.

Adoptée

2024-06-338
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la présentation d'une demande de soutien à la réalisation d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés.

De mettre à jour la Politique Famille-aînés ainsi que de son plan d'action.

De désigner madame Lori Doucet comme élue responsable du dossier des aînés.

De désigner monsieur Iann-Carlos Armijo, directeur adjoint au Service des loisirs, comme représentant de la Ville pour le suivi de la demande d'aide financière, de la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

De s'engager à respecter l'ensemble des modalités du guide d'information du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés, volet 1, édition 2024-2025.

Adoptée

2024-06-339

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique.

D'autoriser la signature de l'entente de contribution financière du Programme des 4500 bornes.

D'acheter les bornes de recharge auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique.

D'installer les bornes de recharge et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention.

De prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet.

D'assumer les coûts d'installation des bornes de recharge dépassant le montant de la subvention.

De maintenir chaque borne de recharge dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service.

De payer les frais annuels de gestion des équipements.

De prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

Adoptée

2024-06-340

DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE — RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature de la Ville pour l'obtention de de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants (MAE)*.

De nommer madame Lori Doucet, conseillère municipale et monsieur Iann-Carlos Armijo, directeur adjoint au Service des loisirs, porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants (MAE)*.

De confirmer formellement l'engagement de la Ville de Boisbriand à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE.

De s'engager à :

1. mettre en œuvre les trois (3) engagements inscrits au dossier de candidature *Municipalité amie des enfants*;
2. annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;
3. promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la *Journée mondiale des droits de l'enfant* le 20 novembre;
4. communiquer, tout au long des trois (3) prochaines années, son appartenance au réseau *Municipalité amie des enfants* et diffuser l'état d'avancement des engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants;
5. effectuer, après 18 mois, un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-06-341

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE DE DENRÉES - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DU SERVICE DES LOISIRS ET DES ORGANISMES RECONNUS POUR L'ANNÉE 2024

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de denrées alimentaires dans le cadre des événements indiqués au tableau suivant :

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Ouverture de BMX	28 septembre 2024	Parc Régional	Club de BMX Cycle Max
Tournoi Bantam de baseball	27 juin au 1 ^{er} juillet 3 au 7 juillet 2024	Parc Régional	Association de baseball mineur Boisbriand / Sainte-Thérèse
Fête finale à la Piscine du parc Pellerin	17 et 18 août 2024	Parc Pellerin	Service des loisirs

Adoptée

2024-06-342

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DE CERTAINS ORGANISMES RECONNUS EN 2024

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de la tenue des événements identifiés ci-dessous.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre des événements indiqués au tableau suivant :

Événement	Date	Parc	Promoteur
Tournoi de baseball Bantam	27 juin au 1 ^{er} juillet 2024 3 au 7 juillet 2024	Régional	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Séries de balle-molle adultes	6-7-8 et 13-14-15 septembre 2024	Derek-Aucoin	ABCB (Association des Bons Copains de Boisbriand)
Ouverture de BMX	28 septembre 2024	Parc régional	Club de BMX Cycle Max

Adoptée

2024-06-343

MISE EN CANDIDATURE AU MÉRITE MUNICIPAL DANS LA CATÉGORIE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME - PROJET « SOUS LES PAVÉS »

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

Autoriser la mise en candidature de la Ville au Mérite municipal dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme pour son projet de transformation d'un espace minéralisé en un lieu perméable et écologique diversifié « Sous les pavés ».

Adoptée

2024-06-344

MISE EN CANDIDATURE AU MÉRITE MUNICIPAL DANS LA CATÉGORIE MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET D'AUTOPARTAGE « COMMUNAUTO »

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Autoriser la mise en candidature de la Ville au Mérite municipal dans la catégorie Municipalité et développement durable pour son projet d'autopartage « Communauto ».

Adoptée

2024-06-345

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - AVRIL 2024

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

Accuser réception des statistiques des permis émis au cours du mois d'avril 2024 montrant un total mensuel de 1 234 774 \$ et un cumulatif annuel de 6 974 014 \$.

Adoptée

2024-06-346

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7152, RUE MARIE-DESJARDINS - LES BOISÉS DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4902, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7152, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Exode architecture inc, daté du 6 mai 2024;

- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 18 mars 2024;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 3 mai 2024;

- simulations visuelles, préparées par Exode architecture inc.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-06-347

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7156, RUE MARIE-DESJARDINS - LES BOISÉS DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4903, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7156, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Exode architecture inc, daté du 6 mai 2024;

- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 18 mars 2024;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 3 mai 2024;

- simulations visuelles, préparées par Exode architecture inc.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-06-348

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 112, RUE PRÉVOST - ZONE I-2 133-1

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4906

, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment industriel situé au 112, rue Prévost dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

2024-06-349

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 100, RUE PRÉVOST - ZONE I-2 133-1

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4904, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 100, rue Prévost dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Atnasious architectes, daté du 3 avril 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 15 avril 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Design Marjorie Nadon, daté du 6 mai 2024;
- lettre argumentaire (garantie financière) préparée par Brian Goudie, propriétaire, datée du 6 mai 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 100 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

De rembourser la garantie financière de 25 000 \$ détenue conformément à la résolution 2016-09-504, relativement au permis portant numéro 2017-21202.

Adoptée

2024-06-350

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE AU 106, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4908, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'implantation d'une piscine creusée situé au 106, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'implantation préparé par FB Concept, reçu version révisée le 3 mai 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Hurbain architecture de paysage, daté du 1er octobre 2021.

Adoptée

2024-06-351

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONCEPT D'AFFICHAGE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 4600, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 479

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4912, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage d'un bâtiment industriel situé au 4600, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 479 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- concept d'affichage - enseigne murale préparé par Teksign, daté du 12 avril 2024;
- concept d'affichage - enseigne détachée préparé par Teksign, daté du 12 avril 2024.

Adoptée

2024-06-352

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONCEPT D'AFFICHAGE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 1935, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 501

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4913, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage du bâtiment industriel situé au 1935, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 501 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- concept d'affichage - enseigne murale préparé par Barbo Enseignes, daté du 15 février 2024;

- concept d'affichage - enseigne détachée préparé par Barbo Enseignes, daté du 18 mars 2024.

Adoptée

2024-06-353

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONCEPT D'AFFICHAGE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 1080 À 1126, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE C-2 259

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4914, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage du bâtiment commercial situé aux 1080 à 1126, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Harden en date du 12 avril 2024.

Adoptée

2024-06-354

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - SALON KANVA - 363, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 235

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4910, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale du commerce Salon Kanva situé au 363, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 235 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation de l'enseigné préparés par Zone Enseignes le 15 avril 2024.

Adoptée

2024-06-355

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - POKE MONSTER - 3160, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4911, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales du restaurant Poke Monster situé au 3160, avenue des Grandes-

Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Atelier de l'affichage en date du 17 avril 2024.

Adoptée

2024-06-356
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE MAI 2024

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 mai 2024.

Adoptée

2024-06-357
EMBAUCHE - TECHNICIENNE EN APPROVISIONNEMENT AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher madame Corinne Lorthios au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne en approvisionnement au Service juridique et greffe à compter du 10 juin 2024 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe.

Adoptée

2024-06-358
EMBAUCHES - JARDINIÈRES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'embaucher madame Marie-Soleil Myre au poste syndiqué auxiliaire à temps complet de jardinière au Service des travaux publics à compter du 10 juin 2024.

D'embaucher madame Tanya Brunet au poste syndiqué auxiliaire à temps complet de jardinière au Service des travaux publics à compter du 10 juin 2024.

D'embaucher madame Maritza Montenegro au poste syndiqué auxiliaire à temps complet de jardinière au Service des travaux publics à compter du 10 juin 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

2024-06-359

**MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE - MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand suite à l'approbation des nouvelles structures salariales des cadres.

Adoptée

2024-06-360

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 15 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 15 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à l'abolition du poste de secrétaire à la direction générale et mairie et à la création du poste de secrétaire (Service des ressources humaines).

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-06-361

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 16 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 16 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la modification du statut temporaire du poste d'arboriculteur pour un statut auxiliaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-06-362

MESURE DISCIPLINAIRE 2024-SCFP-03 – SCFP 4238

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice au Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard de la mesure disciplinaire 2024-SCFP-03, soit une fin d'emploi à être imposée à une personne salariée col bleu, SCFP 4238, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU l'importance des fautes commises par cette personne;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De mettre fin à l'emploi (mesure disciplinaire 2024-SCFP-03) d'une personne salariée col bleu de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

De mandater monsieur André Lapointe et madame Karoline Cyr d'aviser la personne salariée col bleu visée par la présente résolution, de la décision, en décrivant sommairement les motifs ayant mené à la fin d'emploi et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

2024-06-363

MESURE DISCIPLINAIRE 2024-SCFP-04 - SCFP 4238

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice au Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard de la mesure disciplinaire 2024-SCFP-04 soit une fin d'emploi à être imposée à une personne salariée col blanc, SCFP 4238, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU l'importance des fautes commises par cette personne;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De mettre fin à l'emploi (mesure disciplinaire 2024-SCFP-04) d'une personne salariée col blanc de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

De mandater monsieur André Lapointe et madame Karoline Cyr d'aviser la personne salariée col blanc visée par la présente résolution, de la décision, en décrivant sommairement les motifs ayant mené à la fin d'emploi et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

2024-06-364
SIGNALISATION - PLATEAUX DE RALENTISSEMENT SUR LA RUE BAUDELAIRE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'installation de deux plateaux de ralentissement à proximité des numéros 3330 et 3403, rue Baudelaire.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2024-06-365
SIGNALISATION - OBLIGATION DE VIRAGE À DROITE À LA SORTIE DU PARC WILFRID-DION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'instaurer un virage obligatoire à droite à la sortie du stationnement du parc Wilfrid-Dion en direction nord sur le boulevard de la Grande-Allée.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2024-06-366
RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME - MOISSON LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De reconnaître l'organisme Moisson Laurentides à titre d'organisme communautaire régional conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes mise à jour au 1er janvier 2021.

De mandater le Service des loisirs pour la désignation d'un répondant municipal et offrir le support requis.

Adoptée

2024-06-367

AIDE FINANCIÈRE - LE PETIT THÉÂTRE DU NORD

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière au Petit Théâtre du Nord au montant de 2 083 \$ pour couvrir les frais de location d'un chapiteau dans le cadre de la soirée-bénéfice annuelle de l'organisme.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-06-368

AIDE FINANCIÈRE 2023 - MAISON DES JEUNES SODARRID DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand au montant de 25 000 \$ pour l'année 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-06-369

DEMANDE D'APPUI - REFONTE DES PRINCIPES D'EXEMPTIONS FISCALES POUR MOTIFS RELIGIEUX

Attendu que lorsque le législateur québécois a prévu, à une époque lointaine, cette possibilité pour les institutions religieuses d'être exemptées du paiement de leurs taxes foncières, c'était, de toute évidence, une manière de refléter la volonté de la société québécoise ainsi que des instances gouvernementales de compenser ces institutions pour leur contribution sociale et communautaire;

Attendu que de nos jours, les instances publiques et gouvernementales doivent préconiser la laïcité tout en laissant la liberté aux citoyens de pratiquer la religion de leur choix, et ce, dans le plus grand respect des pratiques religieuses distinctes de tous un chacun, mais aussi en respectant les droits des citoyens qui ne pratiquent aucune religion;

Attendu que l'article 204.12 la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permet uniquement aux propriétaires pouvant être qualifiés à titre d'institution religieuse de bénéficier d'une exemption de paiement de leurs taxes foncières;

Attendu que pour la Ville de Boisbriand il est évident que le simple fait d'être un propriétaire, d'avoir une existence légale et d'avoir en son nom la propriété d'immeubles ne constitue pas en soi un acte religieux;

Attendu que la ville de Boisbriand, par la présente résolution et les démarches futures qui en découleront, ose poser la question à savoir s'il est juste et équitable

dans notre société actuelle de favoriser fiscalement ceux qui pratiquent une religion, et ce, au détriment des autres citoyens et demande, par le fait même, à ce que soit effectuée une vaste revue législative des notions d'exemptions fiscales et des critères devant être respectés afin de pouvoir en bénéficier, le cas échéant;

Attendu qu'il est primordial d'obtenir l'appui du monde municipal afin d'inciter le gouvernement du Québec à procéder aux amendements législatifs nécessaires pour préciser ce qu'est une véritable institution religieuse afin d'empêcher les échappatoires et les situations extrêmes qu'a créées et créera une interprétation trop large des dispositions législatives applicables;

Attendu qu'il est essentiel d'obtenir l'appui des autres municipalités du Québec et des organismes municipaux de tous les niveaux afin que soit remis en question le principe même d'exemption fiscale envers les institutions religieuses en raison, non seulement, de l'évolution de la société québécoise moderne, mais également en raison des impératifs fiscaux auxquels sont confrontées les municipalités;

Considérant que depuis plusieurs années la ville de Boisbriand est impliquée dans un litige de nature fiscale qui a fait ressortir des éléments plus que troublants non seulement en ce qui a trait à l'interprétation large et libérale applicable en matière d'exemption religieuse, mais également quant à ce qui est considéré comme étant suffisant pour être reconnu à titre d'institution religieuse au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) et que, dans le cadre de ce dossier, plusieurs millions de dollars en taxes foncières sont en jeu;

Considérant que ce dossier fait ressortir des questionnements sérieux à savoir s'il est toujours juste et approprié de continuer à favoriser fiscalement des entités dites religieuses dans le contexte social, politique et économique actuel, et ce, au détriment des autres organismes communautaires.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'intervenir, par l'entremise de sa mairesse, madame Christine Beaudette, auprès de toutes les instances municipales québécoises pour obtenir les appuis nécessaires afin de convaincre le gouvernement du Québec de procéder aux amendements devant être apportés à la Loi sur la fiscalité municipale de manière à préciser son cadre d'application et l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles.

Adoptée

2024-06-370
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'AUTORITÉ
RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt des états financiers consolidés de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Adoptée

**2024-06-371
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31
DÉCEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du rapport financier de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2024-06-372
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De lever la séance à 21 h 40.

Adoptée